Vol. XVIII. Saint-Boniface, Manitoba, 28 Fevrier 1889 No. 19.

La Bibliothèque du Parlement

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

REPRODUCTIONS.

ETOILE DU SOIR.

(Extrait.)

Pâle étoile du soir, messagère lointaine,
Dont le front sort brillant des voiles du couchant,
De ton palais d'azur, au sein du firmament,
Que regardes-tu dans la plaine?

La tempête s'éloigne, et les vents sont calmés.
La forêt, qui frémit, pleure sur la bruyère;
Le phalène doré, dans sa course légère,
Traverse les prés embaumés.
Que cherches-tu sur la terre endormie?
Mais déjà vers les monts je te vois t'abaisser;
Tu fuis, en souriant, mélancolique amie,
Et ton tremblant regard est près de s'effacer.

Etoile qui descends sur la verte colline,
Triste larme d'argent du manteau de la Nuit,
Toi que regarde au loin le pâtre qui chemine,
Tandis que pas à pas son long troupeau le suit,—
Etoile, où t'en vas-tu, dans cette nuit immense?
Cherches-tu sur la rive un lit dans les roseaux?
Où t'en vas-tu si belle, à l'heure du silence,
Tomber comme une perle au sein profond des eaux?
Ah! si tu dois mourir, bel astre, et si ta tête
Va dans la vaste mer plonger ses blonds cheveux,
Avant de nous quitter, un seul instant arrête;—
Etoile de l'amour, ne descends pas des cieux!

A. DE M.

PENSÉES.

—L'espérance est un emprunt fait au bonheur.

—Un cœur égoïste aime à être aimé; un cœur chrétien aime à aimer sans retour.

—Que d'autres s'exposent aux tempêtes, je conseille aux amants de l'étude de les contempler du rivage.

—Le plus fin régal que l'on puisse offrir à la vanité d'un artiste, est de lui montrer l'émotion qu'on éprouve devant son œuvre.

—Il y a, dit un auteur anglais, trois choses auxquelles une femme doit ressembler et auxquelles aussi elle ne doit pas ressembler. D'abord elle doit ressembler à l'escargot qui garde constamment sa maison; mais elle ne doit pas comme l'escargot mettre sur son dos tout ce qu'elle possède. En second lieu, elle doit ressembler à un écho qui ne parle que lorsqu'on l'interroge; mais elle ne doit pas comme l'écho chercher toujours à avoir la dernière parole. Troisièmement enfin, elle doit être comme l'horloge de la ville d'une exactitude et d'une régularité parfaite; mais elle ne doit pas comme l'horloge faire assez de bruit pour être entendue de toute la ville.

LE CHAPELET DU JESUITE.

Le jésuite Jean Ogilvie fut torturé et mis à mort pour la foi, à Glascow (Angleterre), le 10 mars 1615. Son crime impardonnable était d'avoir osé dire que le pouvoir spirituel appartenait au Pape, et non au roi, qui était alors Jacques Ier.

Sur le chemin de l'échafaud, Ogilvie rencontra un ministre hérétique, qui lui adressa la parole et l'assura de l'intérêt qu'il lui portait: "Mon cher Ogilvie, lui dit-il, comme je vous plains de vous obstiner ainsi à finir par une mort infâme." Le père lui répondit un peu comme un homme qui a peur: "Comme s'il dépendait de moi de mourir ou de ne pas mourir? Je n'y puis rien! On m'a déclaré coupable de haute trahison, et c'est pour cela que je meurs."

—Trahison! dit le ministre, il s'agit bien de cela! Croyez-moi, abjurez le papisme et le Pape, on vous pardonnera tout, et on vous comblera de faveurs.

Vous vous moquez de moi, dit le père.—Non, reprit le ministre, je parle sérieusement et j'ai qualité pour le faire, car ce monseigneur l'archevêque (protestant) m'a chargé de vous offrir sa fille en mariage avec la plus belle prébende pour dot, si je vous décidais à venir avec nous.

Pendant ce dialogue, on était arrivé au pied de l'échafaud. Le prédicant conjurait le père de consentir à vivre. Le père répondait qu'il le voulait bien, pourvu que ce fût avec honneur.

—Mais, répliquait le ministre, je vous l'ai dit et je vous le répète, vous serez comblé d'honneurs.—Et bien, dit Ogilvie, faites-moi le plaisir de répéter tout haut et devant tous ce que vous venez de me dire.

—Je ne demande pas mieux, dit le ministre.—Ecoutez, s'écria Ogilvie, ce que le ministre veut nous dire. Et le ministre de dire tout haut; "Je promets au sieur Ogilvie la vie, la fille de l'archevêque et une riche prébende, s'il veut être des nôtres."

—Entendez-vous, dit le père, et êtes-vous prêts à rendre témoignage, si vous en êtes requis?—Oui, nous l'avons entendu, s'écria la foule, et nous témoignerons. Descendez, sieur Ogilvie, descendez de l'échafaud.

Les catholiques eurent un moment d'angoisse et les hérétiques étaient radieux. — Alors, reprit Ogilvie, je n'aurai plus à craindre d'être poursuivi par trahison?—Non, non, lui cria-t-on de tous côtés.

—Si je suis ici, c'est donc uniquement à cause de ma religion, c'est là mon seul crime?

—Oui, la religion seule!

—Très bien, s'écrie Ogilvie, c'est plus que je n'en voulais C'est pour ma religion seule que je suis condamné à mort. Pour elle je donnerais joyeusement deux vies, si je les avais; je n'en ai qu'une, ôtez-la moi donc et hâtez-vous. Quant à ma religion, jamais vous me l'arracherez. A ces mots, les catholiques relevèrent la tête tout triomphants, pendant que les hérétiques rugissaient d'avoir été pris dans leurs propres filets. Le ministre surtout était hors de lui; il interrompit brutalement le père Ogilvie qui allait ajouter quelque chose, et ordonna au bourreau de lui faire gravir l'échelle.

Le bourreau, avant de se mettre à l'œuvre, s'excusa auprès d'Ogilvie. Celui-ci l'embrassa.

Ce fut probablement au moment d'avoir les mains liées, qu'il jeta son chapelet dans la foule. Un épisode des plus touchants se rattache à cet incident. Ce chapelet vint frapper en pleine poitrine un curieux qui était mêlé à cette foule. C'était un jeune seigneur hongrois, calviniste, qui voyageait alors en Ecosse, le baron Jean de Eckersdorff. Ce jeune homme devint plus tard un personnage considérable, gouverneur de Trèves et ami intime de l'archiduc Léopold, frère de Ferdinand III. Dans sa vieillesse, il fit au Père Boleslas Balbinus, de la compagnie de Jésus, le récit qu'on va lire:

"Je voyageais alors en Angleterre et en Ecosse, comme le font habituellement les jeunes gens de la noblesse hongroise. J'étais tout jeune et je n'avais pas la foi. Je me trouvai à Glascow, le jour où le Père Ogilvie fut conduit à l'échafaud, et je ne puis vous dire de quel air noble et fier il alla à la mort. Comme dernier adieu aux catholiques qui l'entouraient, il leur jeta son chapelet du haut de l'échafaud, juste avant de gravir l'échelle. Ce chapelet, lancé au hasard, me frappa en pleine poitrine, si bien que je n'avais qu'à étendre la main pour le regarder. Mais les catholiques se jetèrent dessus avec une telle impétuosité que force me fut, à moins de me faire écraser, de lâcher prise. Rien n'était alors plus loin de moi que la pensée de la religion, mon esprit était à cent lieues de là; et cependant, à partir de ce moment, je n'eus plus un instant de repos. Ce chapelet m'avait laissé une blessure au cœur. J'avais beau changer de place, nulle part, je ne trouvais la paix. Ma conscience était troublée et cette pensée me revenait sans cesse: pourquoi le chapelet d'Ogilvie est-il tombé sur moi et non sur un autre? Pendant plusieurs années, cette question se dressait devant moi et me suivait partout. Enfin la conscience triompha, je devins catholique et j'abjurai le calvanisme. J'attribue cette bienheureuse conversion à ce chapelet que je ne donnerais pour rien au monde, si je le possédais, et que j'achèterais à n'importe quel prix si on pouvait me le procurer."

LE PROTESTANTISME EN FRANCE.

Une revue protestante de Lausanne nous apporte sur ce sujet les renseignements suivants:

"Combien sommes-nous de protestants en France? A cette question on fait des réponses fort diverses. L'enquête très intéressante ouverte par un de nos journaux religieux, *Christianisme au XIX siècle*, n'a pas abouti à des résultats très nets et indiscutables. D'après les uns, les optimistes, nous serions encore à peu près un million; selon d'autres, qui paraissent s'appuyer sur les documents les plus autorisés, nous ne serions pas plus de 600,000, peut-être même 500,000. En tenant compte de la perte de l'Alsace et en ne faisant porter la comparaison que sur les provinces composant la France actuelle, nous serions donc loin d'être en progrès.

"Notre importance numérique absolue n'a pas augmenté depuis le commencement du siècle, et notre importance relative a beaucoup baissé, si l'on considère le mouvement ascensionnel de la population totale. Tandis qu'autrefois, au beau temps de la Réforme, les protestants étaient, au bas mot, un dixième de la population de la France, ils sont aujourd'hui 1 sur 37 d'après les autres. Voilà le fait dans toute sa brutalité. Je sais bien que tel pasteur a fait dans sa circonscription des découvertes extraordinaires. Il a trouvé des centaines de protestants isolés, inconnus, perdus. Il peut y avoir, surtout dans les grandes villes, quelques milliers de tels protestants qui, se sentant loin de leurs coreligionnaires, n'ont pas même le courage d'arborer leur drapeau. En tous cas, le nombre de ces isolés inconnus ne grossirait pas le total d'une manière très sensible."

LE GÉNÉRAL BOULANGER.

Au moment où le nom du général Boulanger est dans toutes les bouches, sa biographie, que donne le *New-York Herald*, nous paraît devoir intéresser.

"Georges-Ernest-Jean-Marie Boulanger est né à Rennes en avril 1837. Sorti de l'école de Saint-Cyr en 1856, il devint capitaine en 1862, commandant en juillet 1870, lieutenant-colonel en novembre 1870, colonel en 1874, général de brigade en 1880, général de division en 1884 et ministre de la guerre le 7 janvier 1886.

"Il fut blessé à Turbigo, en Italie, en 1859; à la bataille de Trai-Dran, en Cochinchine, 1862, et à la bataille de Champigny, sous Paris, 1880.

"Comme ministre de la guerre, le général Boulanger brilla à la fois comme l'ami du soldat et comme la personnification du patriotisme militaire. Ce fut au point que son nom et ses façons d'agir excitèrent si profondément l'attention à Berlin, que les citoyens clairvoyants comprirent que le général pouvait fournir au prince de Bismarck des motifs plausibles pour des représentations-officielles qui se termineraient soit par la guerre entre la France et l'Allemagne, soit par l'humiliation de la France.

"Pour cette raison, on jugea prudent de se débarrasser de ce ministre inflammable et dans ce but la Chambre renversa le cabinet dont il faisait partie.

"Le ministère qui lui succéda envoya le général Boulanger à Clermont-Ferrand, comme commandant du 13e corps d'armée. Mécontent de ce rôle plus humble, le général commença à conspirer pour son propre avancement, par des voies subreptices. Il ne réussit pas à tenir ses agissements secrets, et il fut mis aux arrêts pour avoir manqué à la discipline.

"Agissant, sans aucun doute, avec l'intention arrêtée de forcer le ministre, son successeur, à lui rendre sa liberté en le rayant des cadres de l'armée, le général Boulanger continua son attitude d'insubordination, et enfin, il obtint la liberté qu'il désirait. Un conseil, composé de généraux, ses collègues, l'expulsa de l'armée. Il profita de sa liberté pour entrer à la chambre. Dans un discours qu'il se hâta de prononcer, il fit une triste figure et donna sa démission. Puis il provoqua M. Floquet en duel et fut grièvement blessé. Deux mois après, il était élu dans trois départements: la Somme, la Charente-Inférieure et le Nord."

Cette biographie, faite par un admirateur peu passionné du nouvel élu de Paris, omet deux faits assez importants dans sa carrière politique: sa conduite en Tunisie, et son attitude à la Chambre quand il était ministre, à propos du duc d'Aumale.

En Tunisie, où il commandait l'armée, le général Boulanger, par ses démêlés incessants avec le pouvoir civil, avait mis à un tel point le désordre et le trouble dans la régence, qu'on dut rappeler en toute hâte ce général par trop agité.

A la tribune de la Chambre, il soutint le décret d'exil rendu contre le duc d'Aumale avec une fermeté et un stoïcisme dignes d'un Brutus Tous ceux qui savaient en quels termes chaleureux le général avait naguère assuré de toute sa reconnaissance le duc d'Aumale, en furent scandalisés, et surtout humiliés pour le manque de cœur dont faisait preuve un militaire français.

LE FRANÇAIS DANS LA MAISON.

"Il y a une noblesse d'esprit plus glorieuse que celle du sang," dit Fléchier.

Un compatriote, père de famille et n'ayant pas oublié sa langue dans les Etats-Unis, qui parle toujours l'anglais dans sa maison ou n'oblige pas ses enfants à parler le français, fait preuve qu'il n'a pas un fort sentiment de la dignité de lui-même et de sa race. Il le prouvera encore davantage en tenant ce langage: "Dans ce pays on n'a besoin que de la langue anglaise, et mes enfants n'en parleront pas d'autre; à quoi nous sert le français?" Une telle manière de penser et de parler dénote tout simplement l'absence d'un pilier important dans le cœur, le patriotisme, et dans le cerveau le manque d'un autre pilier non moins nécessaire, le jugement.

De Châteaubriand a eu bien raison de dire: "Il est rare que la fausseté de l'esprit ne fasse pas gauchir la droiture du cœur, et qu'une erreur n'engendre pas un vice."

Pour de tels Canadiens-français, trahir la patrie et la nationalité voilà le vice détestable! Ils sont loin de s'imaginer que dans l'intelligence la propriété foncière c'est le bon sens et que dans le cœur l'aplatissement ou la bassesse c'est la dégradation.

On ne saurait trop engager ces malheureux compatriotes à porter haut le cœur et à garder un peu de sens commun dans leur tête.

Vous nous répondrez: à quoi sert de chercher à les convertir; nous avons des discussions avec eux, et toutes nos tentatives ont été vaines, ils sont aussi réfractaires aux lumières du raisonnement qu'une plaque de fer aux rayons du soleil.

Oui, c'est vrai, pour jusqu'aujourd'hui: mais ils ont l'esprit d'autant moins fort qu'ils connaissent moins leur faiblesse.

Pour eux surtout, Suard nous fait comprendre que "l'esprit est comme une plante dont on ne saurait augmenter la végétation sans la faire périr." Expliquons-leur qu'on a tout avantage à parler dans les Etats-Unis la langue française que les Américains seraient si heureux de savoir et dont les premiers ils sentent la nécessité partout; montrons leur que c'est plus beau de parler deux ou plusieurs langues qu'une seule; ne cessons pas d'insister sur les qualités éminentes et la supériorité d'une langue qui provoque l'admiration de tous les peuples civilisés de la terre.

Vous pourriez peut-être encore avec De Lévis nous dire: "La raison n'a pas de prise sur les esprits faux; c'est donc peine perdue que de chercher à les convaincre. Si vous êtes le plus fort, faites-vous obéir, sinon rangez-vous."

A cela, nous vous répliquerons ceci: si après avoir tout mis en œuvre pour leur donner du cœur et jeter un peu de clarté dans leur cervelle, ils veulent toujours persister à se faire les destructeurs d'eux-mêmes, de leurs descendants et de leur nationalité, eh bien! alors, laissez les tranquilles, ils périront comme des traîtres et nous vivrons dans les triomphes et la gloire.

DR ELZÉAR PAQUIN.



Jeudi, 28 Fevrier 1889.

ECHOS D'OTTAWA.

M. le Maître des Postes a annoncé qu'un bill serait prochainement soumis à l'effet d'améliorer considérablement le service des postes. Une des améliorations proposées est de permettre le transport d'une once au lieu d'une demi-once seulement pour trois centins.

Le *Globe* est d'opinion que Sir John est l'auteur du Bill des Jésuites. Voici son argument :

Sir John a fait la constitution, et c'est en vertu de la constitution, dit-il, faite par Sir John, que la législature de Québec a pu faire passer cette loi : donc, c'est la faute de Sir John.

Les membres du parlement qui favorisent le projet de la fédération impériale, se sont réunis en caucus, sous la présidence de Sir Adams Archibald, pour aviser au moyen le plus propre à faire progresser leur idée durant cette session. Un comité a été chargé de voir ce qu'il est opportun de soumettre aux chambres pour le moment.

Le ministre de la marine et des pêcheries a déposé au parlement fédéral un acte amendant les statuts refondus relativement à la sûreté des navires.

Ce bill rendra la loi plus sévère à l'égard de ceux qui envoient à la mer des navires impropres à faire le voyage. On fait aussi une offense criminelle de surcharger les vaisseaux ou de les envoyer à la mer avec un équipage insuffisant.

Le Monde, de vendredi dernier, dit que M. LaRivière s'occupe activement de colonisation pour le Manitoba. Le député de Provencher doit demander au gouvernement aujourd'hui s'il se propose d'entrer en négociation avec les Sauvages de la Rivière du Roseau dans la province du Manitoba pour échanger leur réserve actuelle contre une autre plus convenable, et d'ouvrir les terres de ces Sauvages pour fins d'établissements.

LE SECOND CAS PENDABLE.

D'après *L'Ouest Canadien*, c'est celui du jeune Marcoux qui, nous le disions dernièrement, a été remercié de ses services comme page de la chambre locale.

Ce jeune homme qui *avait rempli ses devoirs à la satisfaction de tout le monde*, n'a pas perdu sa position, écrit le confrère, à cause de l'attitude de ses parents dans l'élection de Provencher, mais c'est :

Parcequ'il avait eu sa part de patronage puisqu'il avait été employé trois ans sous M. Norquay et un an sous M. Greenway.

Parcequ'il avait atteint ses dix-huit ou dix-neuf ans.

Parceque sa conduite ne semblait pas indiquer qu'il tint à ses fonctions puisque ni lui ni ceux qui s'intéressent à lui ne prirent jamais la peine de faire l'offre de ses services.

Parcequ'il avait une position permanente comme commis.

Parceque, enfin, la position de page n'a aucun caractère de permanence et qu'une nomination de ce genre vaut ce que durent les travaux non-interrompus de la session.

Ce sont là les raisons qui ont motivé le renvoi du jeune Monsieur Marcoux, et si nous ne regardons qu'au nombre elles valent certainement, mais voyons un peu en détail.

Avoir été employé par un gouvernement trois ou quatre ans c'est, d'après *L'Ouest*, avoir eu sa part de patronage. Nous serions curieux de savoir si le patronage dure plus longtemps lorsqu'un homme change de parti politique aussi facilement qu'il change de pardessus.

Questions de fait, le jeune Marcoux n'a pas encore dix-sept ans, et à la fin de janvier il n'avait pas de position comme commis.

Personne n'avait à faire l'offre des services du jeune homme, puisque lors de l'ajournement de l'automne dernier, M. McDougall, le sergent d'armes, lui dit en partant de ne pas manquer de revenir lorsque la chambre se réunirait pour finir la session.

La position de page peut n'avoir aucun caractère de permanence, mais le fait de renvoyer, au milieu d'une session, un employé que l'on dit avoir rempli ses devoirs à la satisfaction de tout le monde, ne saurait militer en faveur de celui qui en est cause.

RECTIFICATION.

Le dernier numéro de *L'Ouest Canadien* annonçait le remplacement du solliciteur du Crédit-Foncier Franco-Canadien. A cette occasion, un mécontent s'est permis de faire certaines réflexions fausses et peu judicieuses contre ceux qui ont dirigé cette compagnie. Après avoir montré beaucoup de dépit au sujet de la nomination du nouveau solliciteur, il termine en disant :

" Loin de nous de discréditer les messieurs qui ont eu jusqu'à présent la bonne fortune de se faire des rentes avec cette institution.

" Le Crédit-Foncier n'a pas fait florès ici. Est-ce dû à ses officiers ou au système de prêts dont il se sert. Nous ne pouvons répondre avec précision. Mais une chose certaine, c'est qu'il y a eu des plaintes et que les prêts ont été arrêtés depuis quelque temps, avec peu d'espérance de reprise pour l'avenir. Et pourtant, il nous a semblé que l'affaire pourrait devenir excellente avec un système plus judicieux et plus conforme aux notions d'affaires des populations de l'Ouest."

Nous voulons bien croire, comme il le dit lui-même, que l'intention de celui qui a écrit ces lignes n'est pas de discréditer les anciens employés de cette compagnie ; cependant, il faut prendre sa prose telle qu'elle est. Il est bien malheureux que l'expression ne corresponde pas à sa pensée et lui fasse insinuer des faussetés. D'abord, personne ne s'est créé des rentes avec le Crédit-Foncier, l'agent de cette compagnie ici n'a pour toute renumération que son simple salaire.

Il n'est pas exact non plus de dire que cette institution financière n'a pas réussi au Manitoba. Pendant les deux années (1885, 1886) qu'elle a été en opération, elle a effectué un grand nombre de prêts. Maintenant, vous demandez pourquoi cette compagnie a cessé de prêter il y a deux ans. Nous répondrons que les événements malheureux de 1885, la mauvaise récolte de 1886 avaient préjugé un certain nombre de capitalistes contre les ressources du pays, et, à l'instar d'autres sociétés de ce genre, elle a cru devoir, pour un temps, suspendre ses opérations. Malgré toute la bonne volonté que nous prêtons à celui qui critique dans *L'Ouest Canadien*, qu'il ne soit pas offensé si nous n'avons pas la même confiance que lui dans le système judicieux dont il parle.

Si le Crédit-Foncier n'a pas été conduit avec autant d'habileté que l'aurait désiré le mécontent de *L'Ouest Canadien*, au moins il ne pourra pas s'empêcher d'admettre qu'il a été dirigé avec honnêteté.

JUSTICE.

MONSEIGNEUR TACHE.

On a bien voulu nous communiquer qu'une lettre écrite par Mgr à l'archevêché annonce la consolante nouvelle que sa santé va toujours s'améliorant.

Rien n'indique encore la date du retour de Sa Grandeur au milieu de nous.

De ce temps-ci notre bien-aimé premier pasteur est à Ottawa.

PETITE CHRONIQUE DE LA SEMAINE.

Léon XIII domine sur les hauteurs. Il y rend ses oracles, et l'univers, frappé d'étonnement, demande quel est Celui qui s'entretient avec Dieu, comme autrefois Moïse sur la montagne. Il plane comme l'aigle à travers des mondes infinis ; il entrevoit les Trônes et les Dominations, les quarante vieillards, il entend le concert sacré.

Les nations civilisées lui doivent la paix et la concorde. Durant son jubilé, toutes les cours d'Europe lui dépêchèrent des envoyés extraordinaires pour déposer leurs hommages et leurs présents à ses pieds. En vérité, ce sont les Rois Mages, venus non-seulement d'Orient, mais aussi d'Occident, guidés par l'étoile mystérieuse qu'ils voient au loin briller dans la Ville Eternelle.

Léon XIII est le grand pacificateur. La question des Carolines, le rappel des lois de Bismarck contre les catholiques d'Allemagne, la protestante Angleterre l'implorant de régler la question Irlandaise le prouvent amplement.

Au dedans, il raffermit le dogme, encourage la philosophie en donnant au mondo civilisé le spectacle grandiose de l'infaillibilité personnifiée et l'exemple de toutes les vertus.

***

" La vie de Monseigneur Provencher," par M. l'abbé George Dugast, est en vente. Tous les Canadiens devraient avoir ce livre dans leurs familles. Il nous apprendra au prix de quels sacrifices Monseigneur Provencher a contribué largement à civiliser ce pays prospère notre patrie du Manitoba. Au temps de ce hardi pionnier de la foi, des réseaux de chemins de fer n'enveloppaient pas les prairies.

Les hautes connaissances, le style clair et précis de l'auteur en ont fait un ouvrage que tous liront avec le plus grand intérêt, tout en apprenant une des pages les plus glorieuses de notre histoire.

***

Le prince de Galles est peut-être l'homme le plus léger de l'Europe. La preuve, c'est qu'il n'est pas encore blasé des courses, du théâtre, des bals, des banquets. Il gobe tout cela comme un écolier en vacances. Sa popularité est grande en Europe. Ses manières aisées, gracieuses, son amabilité et sa gaieté le font l'enfant gâté du peuple et de la noblesse. Il a donc toutes les qualités d'un roi, puisqu'aujourd'hui " le roi règne, mais ne gouverne pas," un peu comme dans le mariage.

La princesse de Galles est très sérieuse, contraste frappant avec son époux. Sa santé n'est pas brillante. Femme d'intérieur, elle s'occupe beaucoup de sa nombreuse famille Choisissez, qui préférez-vous ?

***

Le bonheur n'habite pas les palais dorés. Ce pauvre empereur d'Autriche vient de voir mourir son fils, l'Archiduc Rodolphe, de mort violente. Revêtu d'un grand pouvoir, au milieu de la littérature, des sciences et des arts, ce représentant de la souveraineté est bien malheureux.

Le paysan, son humble sujet, debout à l'aurore, voit le soleil se lever à l'horizon dans toute sa gloire, inondant l'univers de clarté, car le soleil est le triomphe de la lumière. Le laboureur confie à la terre, son arme et son soutien la semence, qui bientôt, moisson dorée se balancera mollement au gré des vents. L'hiver, la famille réunie au coin du feu écoutera religieusement le grand père raconter les histoires d'antan, de loups-garous engloutissant les mauvais chrétiens. Les enfants se rapprochent, serrent les rangs, surrexcités par ces contes fantastiques. L'amour du merveilleux est au cœur de tout vrai paysan.

Mais où suis-je avec mes histoires de revenants ?

MORALE :

Dans sa cabane,
Cornichon est content,
Avec sa femme
Et ses petits enfants.

Donc, François Joseph n'est pas sur un lit de roses. Il a vu l'Empire d'Allemagne empiéter sur ses états, la juiverie s'établir triomphante chez ses peuples, et, son palais même s'ouvrir aux fils d'Ismaël. Il a vus des titres à leurs noms, l'argent corrompt tous les cœurs. Ses coffres étaient vides, on a donc appelé le sordide juif pour les remplir. En rampant, ce misérable a même touché les marches du trône.

L'Autriche a aujourd'hui, au flanc, une plaie terrible, inguérissable peut-être. Malheur aux nations où le sémite triomphe.

Quand l'empereur François-Joseph voit d'un coup d'œil, tous ces malheurs, oh alors cela doit être terrible !

J'avais donc raison de dire en commençant que le bonheur n'habite pas les palais dorés. Les autres souverains d'Europe ne sont guère mieux partagés.

***

Vous remarquerez que tout le monde est malade, ou veut le devenir à l'approche du carême. Naturellement, après tous les excès de l'hiver, les longues soirées, les bals bien avant dans la nuit, les repas pantagruéliques sautés de grogs à toutes les sauces, l'estomac se révolte, la tête bouille. Remerciez Dieu dans sa clémence : il vous envoie le carême pour reposer l'estomac aux abois, guérir le corps et l'âme par la mortification ; mais vous murmurez ! Vous déplorez de ne pouvoir plus commettre d'excès. Les gloutons n'engloutiront donc plus dans leurs vastes estomacs des dîners dont une pauvre famille se nourrirait une semaine entière.

Le gourmet, ce rejeton de notre civilisation détraquée et maladive, s'attable lentement au restaurant. Il commandera d'abord un potage à la tortue, bien lié, oh ! j'oubliais, avant cela, une petite absinthe suisse comme appéritif. Des plats fins se succéderont, du gibier, triomphe de la cuisine, du pâté de foie gras arrosé d'un vin généreux, du sauterne, par exemple. Les desserts arriveront ensuite triomphalement. Le gourmet sourit. Ce sera des gelées, des crêmes, des gâteaux, des fruits, du fromage, le café au brandy, une goutte de chartreuse pour pousser, et monsieur allumera ensuite un havane très fort. Et la note, trois dollars, plus ou moins.

Quand c'est une habitude, n'est-pas une honte ? Ruiner sa santé, sa bourse, souvent priver sa famille. Dieu nous a donné des biens pour en jouir non pour en abuser. Une nourriture saine et substantielle est nécessaire, surtout au Manitoba, pour combattre le froid victorieusement. Il n'est pas non plus déplacé de savourer. Rien n'a été fait inutilement. Le goût est là, faut en profiter.

Je suis loin de parler carême ; d'ailleurs, mon intention n'est pas d'affliger trop le lecteur. Mangez, messieurs, huit jours encore.

***

Il a fait très froid, ces jours derniers. Le thermomètre a, dit-on, descendu, un matin, à 56, d'où je conclus que cela ne devait pas être plus de 46. Les Manitobains bravaient l'aquilon courageusement. Nous avons cependant à enregistrer des nez et des oreilles gelés. Heureusement, peu de dames parmi les victimes, car pour elles la beauté est plus que la vie. Mes compliments, mesdames, à vos joues roses bien conservées, à votre œil clair et pétillant d'esprit.

***

Certaines gens qui aiment à dormir après dîner, en lisant leur journal, m'ont demandé d'écrire " des articles plus sérieux."

D'abord, pour écrire " des articles plus sérieux," il faut étudier, pour étudier il faut du temps, et c'est ce qui me manque le plus après l'argent. Les mines de la Californie ne m'appartiennent pas encore : en attendant, il faut gagner son pain à la sueur de son front, et tout cela, la faute d'Eve. N'était-ce d'Eve la mangeuse de pommes, j'émerveillerais les gens sérieux, les grands politiques.

Concluons un marché, fronts austères, philosophes profonds ; déversez vos connaissances problématiques sur vos pauvres frères assis dans les ténèbres de la mort. Eclairez le siècle. A quand les oracles. Raisonnez en ayant le don de convaincre : *Docete gentes*. Faites disparaître le socialisme, le paupérisme, la guerre ; envoyez des colons au Manitoba, et les agents d'immeubles vous élèveront des autels. Répandez vos doux pavots ; nous sommes disposés au sommeil ! Allez.

UBALD HÉLIO.

Nouvelle Politique.

—L'Association Conservatrice de Winnipeg a fait, mardi soir, l'élection de ses officiers pour l'année courante. Voici le résultat :

Président—E. L Drewry.

Vice-présidents—A. F. Eden, H. J. Clarke, Alex. McMicken.

Secrétaire—Frank I. Clarke.

Trésorier—T. H. Gilmour.

Conseil Exécutif—Hugh J. Macdonald, N. F. Hagel, N. Chevrier, P. Gallagher, A. McIntyre, C. P. Brown, H. M. Howell, Dr Jones, W. R. Cahoon, W. Bathgate, G. F. Brophy, A. E. McPhillips, W. Cleverly, M. H. Miller, E. W. H. VanAllen, W. B. Thibaudeau, Hon. John Norquay, J. S. Tupper, T. Gilroy, Alfred Pearson.

LETTRE DE L'OUEST.

Prince-Albert, 18 février 1889.

Monsieur le Rédacteur,

De Fish Creek, en suivant le cours sud de la Saskatchewan, nous arrivons à Batoche, nom devenu fameux depuis les événements de 1885. C'est là que l'insurrection prit corps et qu'elle fut écrasée, le 12 mai 1885, après quatre jours d'escarmouches. Le nom de Batoche lui vient de M. Xavier Letendre dit Batoche qui fut un des premiers à s'y fixer et qui s'y trouve encore. Le nom de la paroisse est Saint-Antoine de Padoue. L'église y a été bâtie en 1883, et, depuis cette époque, le R. P. Moulin, un des plus vieux missionnaires du nord, y a résidé continuellement. C'est depuis cette date aussi que l'établissement a pris son plus grand développement, par l'arrivée de nombreux colons métis de Manitoba. Le village de Batoche, sitvé sur le bord de la rivière, à un demi mille de l'église, compte deux grands magasins, un jeu de billards, quelques jolies maisons privées et un corps de la police montée. On doit y construire, au printemps, des casernes pour cette police et un bureau de télégraphe. Il y a aussi, tout devant le village, une bonne traverse, avec câble de fer, tenue par le jovial et légendaire Alex. Fisher qui s'affublait du titre de gouverneur des Territoires pendant l'insurrection.

De l'avis général, Batoche ne peut manquer de devenir très-important dans un avenir prochain. C'est le centre des établissements français du district, et il n'est pas improbable que le chemin de fer de Régina traverse la rivière en cet endroit, pour se diriger de là vers Prince-Albert qui se trouve à quarante-cinq milles de distance.

Comme pour Fish Creek, les terres longeant la rivière y sont concédées par dix chaînes sur deux milles de longueur. Il s'en trouve encore en quantité sur les deux rives, et des meilleures. Il s'y trouve du bois et du foin en quantité suffisante.

En arrière de Batoche, c'est-à dire à une quinzaine de milles à l'est, se trouve une rangée de petites montagnes qui frappe agréablement la vue. Partout, le terrain y est de première qualité, et on y trouve du tremble assez gros pour en faire des maisons. De nombreux petits lacs giboyeux peuvent fournir l'eau et le foin. Philippe Gariépy, qui est si renommé ici pour sa parfaite connaissance de tous les coins et recoins du pays, s'est établi, dès le printemps de 1882, sur le versant occidental de cette rangée de buttes. Plusieurs autres colons (et ils se trouvèrent assez nombreux pour former un district scolaire sous le nom de Bellevue) l'y ont suivi ensuite, mais, là comme ailleurs, la rébellion a arrêté toute expansion. Plusieurs sont partis, l'école est tombée, et il ne s'y trouve actuellement que six colons, dont trois Canadiens-français. Malheureusement, il n'y a qu'un seul de ces Canadiens qui soit marié.

—Un nouveau district scolaire catholique, sous le nom de Saint-Patrick, vient de se former à Prince-Albert, dans la partie est de la ville. L'élection des commissaires se fait cet après-midi.

—La nuit dernière, le thermomètre est descendu à 36 degrés Farhenheit. C'est, jusqu'à présent, le plus grand froid de l'hiver. Nous avions eu auparavant deux froids seulement de 25 degrés. C'est un hiver tout-à-fait exceptionnel et qui rappelle celui de 1877-78.

L. S.

MISSIONS SAUVAGES.

Pour venir en aide au Très-Rév. Père Allard, administrateur de l'archidiocèse, dans ses missions sauvages, le Rév. Père Camper, vicaire des missions des RR. PP. Oblats, a bien voulu rappeler du Fort-Alexandre, le Rév. Père Marcoux, qui possédant bien la connaissance de langue sauteuse, pourra rendre de grands services dans les réserves environnantes où l'instruction religieuse des sauvages laisse tant à désirer.

Nouvelles Religieuses.

—Une dépêche reçue par *La Minerve*, de Rome, dit que les biens des Jésuites sont divisés en quatre part inégales : les Jésuites, l'Université Laval de Québec, la succursale de Montréal et les évêques. La même dépêche ajoute que les Jésuites n'auront pas le pouvoir de conférer des privilèges universitaires.

Sa Grandeur Mgr Duhamel, archevêque d'Ottawa, a complètement réussi dans sa mission ; non-seulement l'Université d'Ottawa est reconnue canoniquement, mais il a obtenu de constituer un chapitre dont les titulaires seront bientôt connus. La question de la division de son vaste diocèse aurait fait du progrès.

Mgr Duhamel doit visiter plusieurs pays européens, notamment l'Irlande et l'Ecosse avant de revenir au pays.

—M. John T. Kean, recteur de l'Université Catholique américaine, est nommé évêque titulaire d'Ajasso. Pendant le consistoire, Mgr O'Connel, recteur du collège américain, à Rome, a demandé et obtenu le *pallium* destiné à Mgr Janssens, archevêque de la Nouvelle-Orléans.

—Dimanche, le 17 février, Son Eminence le cardinal Taschereau est entré dans sa 70ème année.

Le cardinal Newman a 89 ans.

Le plus jeune des cardinaux est S. E. le cardinal di Rende, il a 42 ans.

Le cardinal Taschereau, par ordre d'âge, vient le 28ième.

—On a célébré, le 14 février, à Memramcook, le cinquante-huitième anniversaire de la naissance du vénérable supérieur du collège Saint-Joseph, M. l'abbé Camille Lefebvre, qui compte trente-quatre ans de prêtrise, dont vingt-cinq se sont consumés au service de la grande paroisse dont il a fait le foyer du développement intellectuel de l'Acadie.

—Le Rév. M. Thomas Heslin, curé de Saint-Michel (Nouvelle-Orléans) vient d'être appelé au siège épiscopal de Natchez, devenu vacant par la promotion de Mgr Janssens au siège archiépiscopal de la Nouvelle-Orléans.

—Dimanche dernier, à l'église de Saint-Vincent de Paul, Montréal, sur l'invitation de M. N. Lavallée, curé de la paroisse, Mgr Clut, l'apôtre des missions du McKenzie, fit, dans une allocution émouvante, un tableau touchant de la misère profonde dans laquelle vivent les Sauvages de l'extrême Nord-Ouest.

Le produit de la collecte, faite ensuite par Mgr Clut lui-même, dépassa la somme de cent piastres

—Le *Catholic News* publie le câblegramme suivant :

Deux cardinaux seulement ont reçu leurs chapeaux jeudi dernier : les archevêques de Catania et de Macchi.

M. D'Annibale était trop malade pour assister à la cérémonie.

Les nouveaux évêques dont les noms suivent ont été préconisés :

John T. Foley, Détroit ; John T. Hennessey, Wichita : Thomas Heslin, Natchez ; T. G. Dowing, transféré de Peterboro à Hamilton, Ontario.

Le chanoine O'Connor occupera le siège de Peterboro.

—Un décret de la Sacrée-Congrégation de l'Index contient la condamnation des livres suivants :

L'abbé Roca, chanoine honoraire, ancien élève de l'Ecole des hautes études des Carmes.—Le Christ, le Pape et la Démocratie, Paris, Garnier frères, éditeur, 1884. Décret du Saint-Office, le 19 septembre 1888.

La crise fatale et le saint de l'Europe.—Etude critique sur les missions de Saint-Yves, Paris, etc., 1885. Même décret.

La fin de l'ancien monde, les nouveaux cieux et la nouvelle terre. Paris, Jules Lévy, libraire éditeur, 1886. Même décret.

Mgr l'évêque de Perpignan a notifié à M. l'abbé Roca le décret du Saint-Siège. M. l'abbé ayant refusé de s'y conformer et de rétracter les maises doctrines qui sont émises dans ses ouvrages, il a été frappé de suspense.

Choses et Autres.

—La taxe que l'on a prélevée sur les Chinois arrivés dans le pays, l'an dernier—taxe de $50 par tête—a donné une recette de $14,000.

Ce chiffre représente deux cent quatre-vingt-huit Chinois qui sont venus s'établir au Canada, et plus particulièrement dans la Colombie-Anglaise.

—Le rapport du ministre de la justice sur les pénitenciers au Canada, pour l'année expirant le 30 juin dernier, nous révèle que le nombre des convicts détenus dans les cinq pénitenciers du pays était, jusqu'à cette date, de 1,094, tandis que l'année dernière on en comptait 1,150. C'est une diminution de 65 répartie comme suit : Kingston, 28 ; Saint-Vincent de Paul, 4 ; Manitoba, 16 ; Colombie-Anglaise, 21.

Cette diminution résulte de ce qu'un plus grand nombre de détenus ont été mis en liberté pendant l'année.

—M. Butterworth, membre du Congrès à Washington, proposera prochainement une résolution tendant à autoriser le Président à inviter les membres du gouvernement canadien, ainsi que les ministres des différentes provinces du Dominion, à visiter les Etats-Unis vers les premiers jours de mai et être les hôtes du peuple américain. Une demande de crédits de $150,000 a été faite afin de subvenir aux fins et résolutions.

Un comité composé de soixante-quinze membres de la chambre des députés, ainsi qu'un certain nombre de sénateurs devront accompagner les hôtes canadiens.

L'objet des résolutions est de promouvoir et entretenir les relations intimes et commerciales entre les deux pays.

—M. Jules Claretie, directeur du théâtre français, a été admis membre de l'Académie française. Un discours des plus éloquents a été prononcé à cette occasion par M. Renan.

—Le président des Etats-Unis a célébré, samedi, l'anniversaire de la naissance de Washington en signant le bill admettant les territoires de North Dakota, South Dakota, Montana et Washington comme devant faire partie de l'Union.

VICARIAT APOSTOLIQUE D'ATHABASCA McKENZIE.

Lettre d'un Chef Montagnais.

ANTOINE LAVIOLETTE, A MGR I. CLUT, O.M.I.

Cette lettre est écrite en caractères syllabiques et a été traduite par Mgr Clut lui-même.

Voici la traduction de cette lettre :

" Cette lettre est écrite au Lac-du-Brochet, le 24 décembre 1888. Cette lettre est pour le grand priant, ISIDORE CLUT ! "

Mon vieux père,

C'est la veille de la grande fête où l'on prie la nuit (Noël) que je t'écris cette lettre.

Mon père, je veux t'écrire un peu. Depuis que je t'ai vu, jusqu'à l'hiver dernier, j'avais eu bonne chance ; mais voilà que les malheurs me paraissent être tombés sur moi ! ! !

Sans doute tu as déjà appris les tristes nouvelles dont je vais t'entretenir.

Le même jour, deux de mes frères puînés sont morts de faim avec tous leurs enfants. Et ce ne sont pas les seuls ! ! ! Aussi mon cœur pleure.

Mon père, je ressens péniblement ces pertes cruelles. Mais je suppose que Dieu l'a voulu ainsi, je me soumets.

On n'a pas même retrouvé les corps de mes deux frères ! L'un et l'autre sont morts en chassant. Hélas ! c'était très loin de ma maison ! Il m'a fallu trop longtemps pour arriver au lieu du sinistre. Les traces de mes frères sur la neige ne paraissant déjà plus du tout, je n'eus pas de moyens de retrouver leurs corps, et du reste j'étais épuisé de fatigue et de faim ! ! !

Je suis si triste, qu'en t'écrivant ceci, je ne prétends pas te faire apitoyer sur mon sort, et partant te faire essayer de mettre mon cœur bien ; non, mon but n'est que de m'entretenir avec toi de mes malheurs.

Cependant et ma femme et moi, et ma mère et mes enfants, nous sommes encore encore en bonne santé.

Mon frère puîné, Pierre, lui aussi vit encore.

Voilà donc que dans notre pays, la famine a fait des ravages ! Et si le poisson vient à manquer ou que nous manquions de filets ou d'hameçons, ce sera alors le comble des malheurs ! ! !

Lors même que tu demeures loin de nous, j'aime à croire que par ta pensée tu demeures avec nous.

Si tu as encore un peu de vie, et que tu veuilles essayer de revenir près de nous, fais comme tu voudras, mais si tu reviens, tu feras notre cœur content.

Dans notre pays, il y a des gens qui se trompent dans la manière de se comporter ; je veux parler de ceux qui abandonnent le bon chemin (celui du ciel).

Il y a maintenant parmi nous toutes sortes de gens : et ceux qu'on appelle les grands Couteaux (les Américains) et ceux qui ont soin d'eux-mêmes (les Traiteurs libres). Quant à moi, je me suis adjoint à ces derniers.

Mon père, si Dieu veut que nous nous revoyions de nos yeux, je sais que la chose n'est pas difficile.

Antoine le Gros, telles sont ses propres paroles.

Allons, mon père, je vais baiser ta bague et aussi te toucher la main.

ANTOINE LE GROS (LAVIOLETTE).

MORT D'UN VIEUX METIS.

C'est avec empressement que nous nous rendons à la demande qui nous est faite de publier les extraits suivants d'une lettre que le Rév. Père Malo adresse au T. R. Père Allard :

St. John, Montagne à la Tortue, Dak., E.U.
16 février 1889.

T. R. P. Allard, V. G. et Adm.,
Saint-Boniface, Man.

Bien cher Père,

Je vous écris un mot à la hâte pour vous prier de faire annoncer dans le journal français de Saint-Boniface ou de Winnipeg, la mort de François Dauphinais arrivée ici hier. Ses funérailles ont eu lieu aujourd'hui au milieu d'un nombreux concours de ses compatriotes et des citoyens de la ville de St. John. Le défunt était âgé de 70 à 72 ans. Il jouissait de la haute estime et du respect de tous, e til était un chrétien exemplaire.

Feu François Dauphinais fut membre du gouvernement provisoire en 1870 à Winnipeg ....

Bien à vous,

J. F. MALO, P.M.

La mort d'un de nos bons citoyens, M. Télémaque Létourneau, a surpris tout le monde. En effet, rien ne pouvait faire prévoir une fin aussi subite. Terrassé par la fièvre, ces jours derniers, il était conduit samedi à l'Hôpital et expirait là dans la nuit de lundi. Détail navrant, Madame Létourneau mettait un enfant au monde vendredi. L'on peut facilement se faire une idée de la désolation de la pauvre femme.

Les funérailles ont eu lieu ce matin à la cathédrale.

Nos plus vives sympathies à la famille dans sa profonde affliction.

LE NOUVEAU CABINET FRANCAIS.

Le nouveau ministère a paru à l'officielle vendredi et est constitué comme suit :

Commerce : M. Tirard, sénateur, *premier ministre*.

Guerre : M. de Freycinet, sénateur.

Intérieur : M. Constans, député.

Finance : M. Rouvier, député.

Justice : M. Thévenet, député.

Instruction publique : M. Faillières, sénateur.

Agriculture : M. Faye, sénateur.

Travaux publics : M. Yves Guyot.

Marine : Amiral Jaurez, sénateur.

Affaires étrangères : Marquis de Courcel, ancien ambassadeur à Berlin.

Les ministres sont entrés immédiatement en fonctions.

NAISSANCES.

En cette ville, le 28 courant, la femme de l'hon. James E. P. Prendergast, secrétaire-provincial, un garçon.

En cette paroisse, le 22 courant, Madame Télémaque Létourneau, un garçon.

DECES.

En cette ville, le 25 courant, à l'âge de 33 ans, M. Télémaque Létourneau, cultivateur.

A Saint-Joachim de LaBroquerie, le 6 courant, à l'âge de 1 an, 10 mois et 18 jours, est décédé Joseph-Hormisdas, enfant de M. Narcisse Fournier.

PERSONNEL.

M. le Dr J. H. O. Lambert, de cette ville, est revenu lundi de la province de Québec.

M. N. D. Beck doit partir au commencement de la semaine prochaine pour Calgary où il a formé une société légale avec MM. Lougheed & McCarthy, autrefois de Winnipeg.

M. J. F. Dumouchel, de Winnipeg, est revenu d'une promenade dans sa famille à Laprairie, Qué.

L'hon. juge Prud'homme a été retenu chez lui par la maladie pendant ces derniers jours.

Melle Versailles qui a été gravement malade de la rougeole, est convalescente.

M. Pascal Bonneau, jr., commerçant de la Montagne de Bois, T. du N.-O., est passé à Saint-Boniface cette semaine, en revenant d'un long voyage en province de Québec où il a eu la bonne fortune de trouver une compagne qui se dirige avec lui vers les belles prairies de l'Ouest.

M. Alexis Allaire, de Saint-Alphonse, est de retour d'un voyage dans la province de Québec.

M. Dosithée Pelletier, de Lorette, part mercredi prochain pour un voyage d'un mois en province de Québec. Nous sommes heureux de savoir que M. Pelletier ramènera avec lui plusieurs familles qui désirent s'établir dans cette province.

Madame Napoléon Bétournay a été gravement malade des fièvres pendant la dernière semaine.

M. D. Leduc, ci-devant de Saint-Boniface et aujourd'hui de Crookston, Minn., est ici en promenade.

M. E. R. Lloyd, de cette ville, a été nommé agent du Crédit Foncier Franco-Canadien pour Manitoba et le Nord-Ouest.

M. Stevenson Hearn, fils de M. Hearn, agent du Pacifique en cette ville, s'est fait écraser un des doigts de la main gauche hier en accouplant les chars et on a été obligé de lui en faire l'amputation.

M. Roger Marion, M.P.P., a été réélu samedi commissaire d'école pour le quartier No. 1 de la ville de Saint-Boniface.

Chronique Locale.

—Voyez l'annonce de M. C. A Gareau.

—Nous entrons en carême mercredi prochain.

—L'assemblée annuelle de la *Royal Soap Manufacturing Co.* aura lieu le 25 mars.

—Les exercices des quarante heures commenceront dimanche à la cathédrale et se continueront lundi et mardi.

—Le service des convois de chemins de fer a été très irrégulier ces jours derniers. Sur le *Northern* surtout, nous avons été deux jours sans train.

—M. le député de Morris a obtenu que sur la ligne du *Northern Pacific*, le nom de la station de Catherine fut changé en celui de station de Letellier. C'est beaucoup mieux.

—Samedi, dans la nuit, une partie d'un train de fret, en route pour l'ouest, est passé à travers un pont de 36 pieds de hauteur, non loin de la station de Middleton. Des six chars qui tombèrent, quatre étaient chargés de 60 chevaux. Plus de 20 de ces animaux ont été tués sur le coup et plusieurs autres ont succombé depuis.

—Une députation a demandé au gouvernement local un crédit pour l'Université provinciale, pour aider au choix et à l'arpentage des cent cinquante mille acres de terre octroyés à l'Université par le gouvernement fédéral.

La députation a aussi demandé une augmentation de la subvention annuelle accordée à l'Université, laquelle n'est actuellement que de $2,000.

—Mardi après-midi, le feu se déclarait dans la bâtisse considérable où la Cie du Pacifique a ses salles à manger, tout près de la station. Après beaucoup de travail, les pompiers réussirent à éteindre le feu, mais pas avant qu'environ $5,000 de dommages eussent été faits, tant sur la bâtisse que sur l'ameublement. La Cie du Pacifique est à décider si elle fera réparer cette même bâtisse qui est tout en bois, ou si elle en reconstruira une nouvelle tout en brique.

Chronique de la Province.

Giroux,

23 février.—M. Mathieu Pierson a été élu commissaire pour le district scolaire de Sainte-Anne-Est, en remplacement de M. Hormisdas Granger dont le terme était expiré.

M. Jean-Baptiste Duhamel est le président de la commission et M. Mathieu Pierson est le secrétaire.

Rivière-aux-Roseaux,

—Nous sommes heureux d'annoncer que, de temps à autre, il y a quelques-uns des Sauvages de cette réserve qui se font chrétiens. Le 19 courant, M. l'abbé Jutras, curé d'Emerson, est venu en baptiser deux, et, en même temps, a béni leur union. Il faut espérer que bientôt d'autres auront le même bonheur.

Maintenant, l'on peut dire que presque tous les Sauvages d'ici sont chrétiens, et qu'ils sont très désireux d'avoir une chapelle sur leur réserve.

AVIS.

Avis est par le présentes donné qu'une demande sera faite à la présente session de l'Assemblée Législative de la Province de Manitoba, par l'Association Pharmaceutique de la Province de Manitoba d'un acte pour amender "l'Acte de l'Association Pharmaceutique de 1878" et ses amendements, de la manière suivante, entre autres détails :

Pour donner au conseil plein pouvoir sur les sujets et cours d'études et la pratique des apprentis et commis brevêtés. Pour régir les honoraires que devront payer tous les membres de l'Association, les commis brevêtés, les apprentis et autres. Pour permettre au conseil de passer des reglements et pour d'autres fins.

Daté ce 15ième jour de janvier 1889.

J. F. HOWARD,
Secrétaire de l'Association Pharmaceutique de Manitoba.

5.31.1.89.

AVIS.

La Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique demandera au Parlement du Canada, pendant sa prochaine session, un acte lui conférant de plus amples pouvoirs pour la construction et la protection de ses lignes de télégraphe.

CHARLES DRINKWATER,
Secrétaire.

Montréal, 30 novembre 1888.
9 ins 17 1 89

AVIS.

Avis est par les présentes donné, que demande sera faite à la prochaine session du Parlement du Canada, d'un acte dans le but de construire un chemin de fer d'un endroit sur le chemin de fer Canadien du Pacifique, dans la province de Manitoba, à ou près de la station de Shelley, et de là dans une direction nord-est à un endroit à ou près de White Mud Lake, sur la rivière Winnipeg.

Daté à Winnipeg, ce 20 novembre 1888.

Macdonald, Tupper, Phippen & Tupper,
9ius 29.11.88. Solliciteurs des requérants.

AVIS.

Avis public est par le présent donné que demande sera faite a l'Assemblée Législative de Manitoba, à sa présente session, d'un acte pour incorporer l'Association d'Assurance de Manitoba, avec tous les pouvoirs, Ordinairement conférés à une compagnie d'assurance contre le feu, sur les animaux et pour les navires, et pour autres fins.

Daté ce 4ème jour de février, A.D. 1889.

PATTERSON & BAKER,
Solliciteurs des Requérants.

5ins.6.2.89.

AVIS.

Avis est par le présent donné que demande sera faite au Parlemant du Canada, à sa prochaine session, d'un acte pour incorporer une compagnie devant se nommer "La Compagnie de Pouvoirs d'Eau de Winnipeg," dans le but de construire, mettre en opération et exploiter tous bassins, digues, canaux, bâtisses et travaux sur la ou près ou le long de la Rivière Assiniboine, dans la ou dans le voisinage de la cité de Winnipeg, nécessaires pour faire usage et rendre possibles pour moulins, manufactures et autres fins de la compagnie les eaux et pouvoirs d'eau de la dite rivière, et pour améliorer la navigation de la dite Rivière en la faisant communiquer avec le Lac Manitoba ou autres étendues d'eau, et pour toutes ou aucune des fins susdites d'obtenir tous les pouvoirs nécessaires pour expropriation acquisition et détention des terrains et propriétés et tous autres pouvoirs incidents ou nécessaires et ordinairement donnés à aucune telle corporation.

Daté à Winnipeg, ce vingt-neuvième jour de novembre 1888.

MUNSON & ALLAN,
9ins.6.12.88. Solliciteurs des Requérants.

AVIS.

Avis est donné par le présent que demande sera faite au parlement du Canada, à sa prochaine session, afin d'obtenir un acte constituant en corporation une compagnie sous le nom de "Compagnie de chemin de fer Ontario, Manitoba et de l'Ouest," avec pouvoir de construire, équiper et exploiter un chemin de fer de l'entrevoie-type partant de la ville de Port-Arthur dans la province d'Ontario, et allant à l'ouest jusqu'à la cité de Winnipeg, dans la province de Manitoba, traversant les rétrécis du Lac-des-Bois et au sud de la ligne du chemin de fer Canadien du Pacifique ; avec pouvoir de construire, équiper et exploiter des lignes de prolongement ou d'embranchement vers l'ouest à partir de la dite cité de Winnipeg à travers la province du Manitoba jusqu'aux, dans et à travers les Territoires du Nord-Ouest au sud du dit chemin de fer Canadien du Pacifique, et des lignes courtes comme lignes auxiliaires, de croiser la ligne du dit chemin de fer ou ses embranchements ou autres voies ferrées à ou près de Port-Arthur et à tels autres endroits près de Winnipeg ou ailleurs qu'il sera nécessaire, de se raccorder avec ou acquérir d'autres voies ferrées courant au sud des ou entre les points en premier lieu cités ; avec tous les pouvoirs nécessaires pour l'achat de terrains, l'acceptation de bons en terres ou en argent, la construction de ponts, la navigation des rivières ou lacs adjacents, la construction et l'équipement d'une ligne de télégraphe ou de téléphone ou les deux en rapport avec le dit chemin de fer ou d'autres compagnies ; d'exploiter les mines de houille ou autres qui se trouveront adjacentes ; d'ériger et faire fonctionner des scieries ou autres manufactures de bois dans la poursuite de ses opérations ; d'émettre des obligations, et généralement cet acte devra contenir toutes les autres clauses et privilèges nécessaires à une compagnie formée dans le même but et pour les mêmes objets.

J. A. GEMMILL,
Solliciteur des requérants.

Ottawa, 26 décembre 1888.
9ins.17.1.89.

AVIS.

Avis est par le présent donné que demande sera faite au Parlement du Canada; à sa prochaine session, d'un acte pour incorporer une compagnie devant se nommer "La Compagnie de Pouvoirs d'Eau de l'Assiniboine," dans le but d'entreprendre, construire, creuser, bâtir et autrement compléter et exploiter tous travaux, canaux, digues, bassins, bâtisses, machines et autres choses nécessaires pour obtenir et faire usage des pouvoirs d'eau; pour améliorer la navigation de la rivière Assiniboine, et pour faire communiquer les eaux du Lac Manitoba avec celles de la Rivière Assiniboine, et en général, avec pouvoir de faire tous les actes et choses et d'acquérir les terres et les droits nécessaires et en aucune manière en relation avec aucune des fins précitées.

Daté à Winnipeg, ce 27ème jour de novembre 1888.

ALLEN & CAMERON,
9ins 6.12.88. Solliciteurs des requérants.

AVIS.

Avis est par le présent donné que demande sera faite à la prochaine session du Parlement du Canada d'un acte pour incorporer la société connue par taut le Canada sous le nom de "The Independent Order of Foresters;" cette association ayant pour but : 1o. l'union fraternelle de toute personne saine de corps et d'esprit et de bon caractère, (sous l'âge de 55 ans) et leur culture physique intellectuelle et morale.

2o L'établissement d'un fonds pour le soulagement des membres malades ou en détresse.

3o. L'établissement d'un fonds bénéfice duquel une somme n'excédant pas $3,000 sera payé à chaque membre, son bénéficier ou son représentant légal selon les réglements de la constitution et les statuts de la dite société.

McGILLIVRAY & CHAPPEL.
Avocats des pétitionnaires.

Uxbridge, Déc. 27 1888,
9 ins 17 1 89

AVIS.

Avis est par le présent donné que demande sera faite à l'Assemblée Législative de la province de Manitoba, à sa prochaine session, d'un acte constituant en corporation la "Compagnie de chemin de fer de Selkirk-Est et Ouest," avec pouvoir de construire et exploiter une ligne de chemin de fer et de télégraphe partant de la ville de Selkirk et allant jusqu'à un point au coin sud-est de la province au ou près du township un (1), rang seize (16) est et au coin nord-ouest de la province jusqu'à un point à ou près de Ardpatrick, dans le comté de Russell.

Selkirk, 29 décembre 1888.

JAMES HEAP,
5ins 3.1.89 Agent des requérants.

NOTICE.

Notice is hereby given that an application will be made at the approaching session of the Parliament of Canada, for an Act authorizing the construction of a railway from a point on the line of the Canadian Pacific Railway, in the Province of Manitoba, at or near Shelley Station, thence in a North-easterly direction to a point at or near White Mud Lake, on the Winnipeg River.

Dated at Winnipeg, 20th November 1888.

Macdonald, Tupper, Phippen & Tupper,
9ins 29.11.88 Solicitors for the applicants.

AVIS.

La Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique demandera au Parlement du Canada, à sa prochaine session, un acte autorisant la compagnie à émettre des obligations en vue d'acquérir des bateaux à vapeur se raccordant au chemin de fer de la compagnie et à créer, au sujet de ces obligations, un lien spécial sur ces bateaux et à prendre d'autres mesures nécessaires à cette fin.

CHARLES DRINKWATER,
Secrétaire.

Montréal, 19 décembre 1888.
9 ins 17 1 89

AVIS.

AVIS est donné par le présent que demande sera faite au parlement du Canada, à sa prochaine session, afin d'obtenir un acte constituant en corporation une compagnie qui sera appelée "La Compagnie de chemin de fer Manitoba et Sud-Est," avec pouvoir de construire et exploiter une ligne de chemin de fer partant d'un point à ou près de la cité de Winnipeg, et allant dans une direction sud on sud-est jusqu'à un point sur la frontière, dans Manitoba, à l'est de la Rivière Rouge, avec des embranchements partant de points dans ou près des villes de Morris et Selkirk, et avec pouvoir aussi de construire, mettre en opération des lignes télégraphiques le long des voies ferrées de la compagnie pour fins commerciales et de chemins de fer, puis de construire des ponts sur toutes les rivières navigables sur le parcours des dites lignes et pour obtenir aussi tous les bénéfices, privilèges et pouvoirs ordinairement accordés à des compagnies de chemins de fer.

Daté à Winnipeg, ce 20 décembre 1888.

MUNSON & ALLEN,
Solliciteurs des requérants, Winnipeg,
9 ins 27 12 88

AGRICULTURE.

CAROTTES AUX CHÉVAUX.

Beaucoup de cultivateurs semblent ignorer la valeur des carottes données en nourriture aux chevaux. Dans un grand nombre d'écuries où l'on tient beaucoup de chevaux, on donne des carottes en abondance. Plusieurs personnes considèrent qu'un gallon d'avoine mêlé avec un gallon de carottes vaut autant que deux gallons d'avoine ; bien plus, elles considèrent qu'un cheval qui ne travaille que modérément se tient en excellente condition avec du bon foin et des carottes seulement

Maintenant, si l'on réfléchit au rendement que donne un arpent de carottes et au prix élevé de l'entretien d'un cheval au grain seulement, n'est-il pas éminemment avantageux pour chaque cultivateur de semer, tous les ans, une pièce de carottes qui lui donnera abondamment de quoi hiverner ses chevaux en parfait état et à bon marché ?

HIVERNEMENT DU BÉTAIL.

Durant l'hiver, que de choses à faire, à commencer par le soin qu'il faut donner aux animaux de la ferme en hivernement. Ces derniers ne donneront de profits qu'en autant qu'ils seront logés confortablement dans un local assez spacieux, bien aéré ; qu'ils seront soignés avec parcimonie et régulièrement. Les animaux faibles, malades, doivent être séparés du reste du troupeau et être l'objet de soins particuliers. Il n'y a rien de comparable à l'œil du maître, lorsqu'il s'agit de soins qu'il faut donner au bétail en hivernement. L'attention du cultivateur ne doit pas se borner à une espèce en particulier, mais doit s'étendre à tous les animaux de la ferme. Le cheval, la vache, le mouton, le porc, les volailles doivent être l'objet de soins particuliers et variés.

LE CULTIVATEUR DOIT CONNAITRE L'ETAT DE SES AFFAIRES.

Comment le cultivateur pourrait arriver à une économie bien entendue dans ses diverses opérations agricoles, s'il n'adopte pas un système de tenue de livres qui lui permettra de constater exactement ce qu'il vaut, ce qu'il dépense, ce qu'il produit, en d'autres termes, qui lui permettra d'avoir constamment un état correct de ses dépenses et de ses revenus ? J'entends plusieurs cultivateurs me dire : "Mais tout cela, c'est bon pour le grand cultivateur ; c'est bien trop de trouble pour le commun des cultivateurs qui connaissent très bien l'état de leurs affaires sans le secours d'aucun livre.—C'est vrai, la plupart des cultivateurs connaissent l'état de leurs affaires, mais à peu près, Ils ne calculent pas ce que leur coûtent tel ou tel produit ; ils ne comptent que l'argent qu'ils ont retiré de ce produit et c'est tout. C'est là que se trouve le mal ; comme ils croient que ce produit les paye plus ou moins, ils ne se donnent pas la peine de faire la comparaison avec un autre qui pourrait leur rapporter le double peut-être. Comment pourraient-ils faire cette comparaison, s'ils ne tiennent pas de livres ?

Nous ne sommes plus au temps où la compétition était moins forte, où les produits se vendaient toujours bien. Aujourd'hui, pour arriver, il faut du calcul, ne rien laisser au hasard ; le succès n'est plus à celui qui travaille dur et ferme, mais à celui qui pense, examine, compare. C'est le temps de dire avec nos voisins les Américains : "Qu'une bonne tête vaut mieux que cent bras." Et puis, mes amis les cultivateurs, je n'exige pas que vous adoptiez un système de tenue de tenue de livres compliqué. Non, un seul livre peut vous suffire à la rigueur. Vous entrez dans ce livre un état exact de vos dépenses et de vos revenus ; c'est facile à tenir, cela. Commencez, dès aujourd'hui, à tenir des livres et vous en verrez bientôt l'utilité.

MÉNAGEZ LE FOURRAGE.

Beaucoup de cultivateurs semblent avoir adopté pour devise le mot "gaspillons," à les voir à l'œuvre quand ils soignent leurs animaux. Ils gaspillent leur fourrage comme s'il ne leur coûtait rien ; cependant, dans une année de disette, le fourrage doit être ménagé ; c'est un capital qu'il ne faut pas dépenser inutilement.

Les cultivateurs qui soignent leur bétail à la porte de la grange font-ils une économie ? je ne le crois pas, il y a toujours une certaine quantité de fourrage que les animaux foulent au pied et gaspillent. Toujours les plus faibles du troupeau pâtissent, tandis que les plus forts mangent trop. La vraie place pour soigner le bétail est à la crèche, où rien ne doit se perdre. Pour cela, il ne faut pas donner aux animaux une trop grande quantité de fourrage ; car ils choisissent le meilleur et laissent le reste ; il faut leur en donner juste assez pour qu'ils nettoient leur crèche et n'y laisse rien. Il vaut mieux soigner plus souvent et en plus grande quantité à la fois.

Beaucoup de cultivateurs croient faire une économie en n'hivernant leurs animaux qu'à la paille. Ils font une fausse économie ; car la paille est une nourriture peu nourrissante qui peut à peine entretenir la vie d'un animal et encore moins l'engraisser, ni lui faire produire du lait ; c'est pourquoi il faut y ajouter une nourriture plus substantielle, un peu de grain.

—CHEZ—

J. D. BURKE,

No. 312, rue Principale, Winnipeg,

Epiceries a Bon Marché.

En remerciant le public de l'encouragement libéral qu'il a reçu, M. J. D. Burke a l'honneur de lui annoncer que son magasin est des mieux assortis.

ASSORTIMENT COMPLET

D'Epiceries, Thes, Cafes, Sucres, Farines, Fruits en Conserve, Etc., etc., etc.

Quoique notre assortiment de poisson soit très considérable, nous avons, cependant à l'approche du carême, fait des commandes sur les marchés de l'Est et de la Colombie Anglaise. Actuellement en main :

HARENG DU LABRADOR,
MORUE EN BOITE,
MORUE ROUGE,
MORUE NOIRE,
HARENG FRAIS,
PETITE MORUE,

POISSON FUME

DE TOUTE ESPÈCE.

Tout est vendu à des prix qui défient la concurrence.

Le plus haut prix du marché est payé pour les produits de la campagne, le beurre et les œufs surtout.

Une visite est sollicitée.

N'OUBLIEZ PAS L'ENDROIT :

No. 312, Rue Principale, Winnipeg.

J. D. BURKE.

3in.31.1.89.

TERRE A VENDRE
A LORETTE.

Le lot numéro 44, de 7 chaines et 10 mailles de largeur, sur deux milles de profondeur, côté nord de la rivière Seine, Lorette, à vendre à bon marché.

S'adresser à
A. A. C. LaRIVIÈRE,
Saint-Boniface.

LIBRAIRIE KEROACK,

Rue Dumoulin, Saint-Boniface.

Livres, papeteries, images, tapisseries objets de piété et de fantaisie, ornements, bronzes et argenteries d'églises, cadres, albums etc., etc. Fourniture de classes et de bureaux.

On sollicite la correspondance pour tout ce qui peut concerner le commerce de Librairie

ECURIE DE LOUAGE.

No. 110 GARRY, WINNIPEG, No. 110.

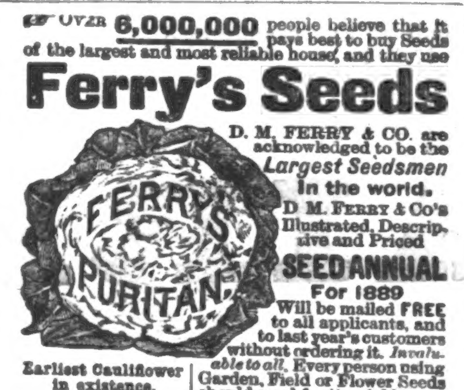
MM. Pélissier & Frèse propriétaires d'écurie de louage, de pension et de vente, donneront une attention spéciales aux chevaux et autres animaux malades qui leur seront confiés.

Fiacre à toute heure du jour et de la nuit. Communication par téléphone ; appelez le No. 165.

Winnipeg, 2 avril, 1884. 1an 23. 84

☞ OVER **6,000,000** people believe that it pays best to buy Seeds of the largest and most reliable house, and they use

Ferry's Seeds



D. M. FERRY & CO. are acknowledged to be the *Largest Seedsmen* in the world.

D. M. FERRY & Co's Illustrated, Descriptive and Priced **SEED ANNUAL For 1889** Will be mailed FREE to all applicants, and to last year's customers without ordering it. *Invaluable to all.* Every person using Garden, Field or Flower Seeds should send for it. Address,

Earliest Cauliflower in existence.

D. M. FERRY & CO., Windsor, Ont.



I CURE FITS!

When I say CURE I do not mean merely to stop them for a time, and then have them return again. I MEAN A RADICAL CURE. I have made the disease of

FITS, EPILEPSY or FALLING SICKNESS,

A life long study. I WARRANT my remedy to CURE the worst cases. Because others have failed is no reason for not now receiving a cure. Send at once for a treatise and a FREE BOTTLE of my INFALLIBLE REMEDY. Give Express and Post Office. It costs you nothing for a trial, and it will cure you. Address

Dr. H. G. ROOT, 37 Yonge St., Toronto, Ont.

DRUNKENNESS

Or the Liquor Habit, Positively Cured by Administering Dr. Haines' Golden Specific.

It can be given in a cup of coffee or tea without the knowledge of the person taking it ; is absolutely harmless, and will effect a permanent and speedy cure, whether the patient is a moderate drinker or an alcoholic wreck. It has been given in thousands of cases, and in every instance a perfect cure has followed. *It never fails.* The system once impregnated with the Specific, it becomes an utter impossibility for the liquor appetite to exist. For circular and full particulars address GOLDEN SPECIFIC CO., 185 Race St., Cincinnati, O.

RICHARD & CIE.,

IMPORTATEURS DE

Vins, Liqueurs et Cigares,

365, RUE PRINCIPALE,
WINNIPEG.

—(o:o:o)—

Les Amateurs de Vins trouveront qu'il est de leur intérêt de venir visiter notre établissement avant de donner leurs commandes ailleurs. Nous avons sans contredit le meilleur assortiment de la Province, et nous promet tons de vous étonner par le Bas Prix de nos Marchandises.

Nous faisons une spécialité des Vins de Bordeaux, et nous serons heureux de vous fournir des échantillons sur demande.



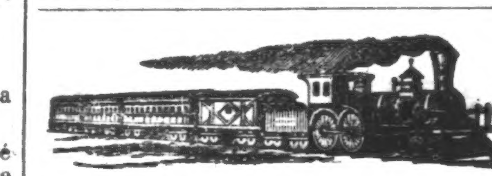


ECURIE DE LOUAGE, Etc.

M. NAPOLEON H. HOUDE vient d'ouvrir une *Ecurie de Louage, de Pension et de Vente* sur la rue Dumoulin, à côté de l'Hôtel Beauregard. Satisfaction est garantie à tous ceux qui voudront bien l'encourager.

Une attention particulière sera donnée aux chevaux en pension.

N. H. HOUDE,
1a 12.5,87 Rue Dumoulin, Saint-Boniface.



Chemin de fer Canadien du Pacifique

SERVICE DES CONVOIS

DEPUIS LE 11 NOVEMBRE 1888.

STATIONS	DÉPART.	ARRIVÉE.
	Allant Est	Al. Ouest.
Winnipeg †	D 17.00	C 12.00
Portage du Rat	24 01	4.55
Ignace	7 20	22.00
Savanne	10.40	18.30
Port-Arthur	E 14 30	B 14.30
	Al. Ouest.	Allant Est.
Winnipeg †	A DÉ 13.20	A AR 16.00
Portage la Prairie	13 52	13.37
Carberry	17.57	11.46
Brandon	C 18.15	A 10 45
Virden	20.10	7.41
Elkhorn	21.00	7.00
Moosemin	21.55	5.57
Broadview	23.55	4.10
Qu'Appelle	2.20	1.28
Regina	D 3.45	D 23.55
Moosejaw	AR 5 35 / DÉ 5.50	DÉ 22.05 / AR 21.55
Swift Current	10.30	17.25
Maple Creek	14.18	13 24
Dunmore	16.42	11.07
Medicine Hat	17.30	10.50
Gleichen	23.00	5.50
Calgarry	C 1 20	3.35
Canmore	4.40	C 24.35
Banff	5.20	23.45
Field	8.35	21.25
Donald	11.10	17.55
Glacier House B. C.	12.35	14.30
Revelstoke	15.40	11.10
Kamloops	H 21.23	4.55
Savonas	.....	B ......
..Ashcroft	24.45	2.07
North Bend	AR 7.10 / DÉ 7.35	DÉ 19 51 / AR 19.26
Agassiz	11.09	15.52
New Westminster	14.10	13.00
Vancouver	14.15	12.45
Victoria	H 21.00	3.00
	Allant Sud	All. Nord.
Winnipeg †	A DÉ 10.30	A AR 20.30
Dominion City	13.55	17.05
Emerson †	A AR 14.30	A DÉ 16.30
	All. Nord.	Allant Sud
Winnipeg	G 15.30	F AR 9.15
Selkirk Ouest	G 17.30	F DÉ 7.30
	Al. Ouest.	Allant Est.
Winnipeg	G DÉ 9.00	G AR 14.20
Stony Mountain	10.00	13.30
Stonewall	G AR 10.30	G DÉ 13 00
	Allant S.O.	Allant N.E
Winnipeg †	F DÉ 12.30	G AR 15.30
Headingly	13.23	14.40
Barnsley	15.40	16.15
Treherne	18,38	9.32
Holland	F 19.35	G 8.35
Cypress River	20.20	7.50
Glenboro†	F 21.00	DÉ 7.15

All. S.-Ouest.			All. Nord-Est	
9 45	F12 40	D†WinnipegA	F12 50	15 35
11 20	14 27	......Morris......	11 20	13 32
11 47	15 15	†..Rosenfeldt..	10 52	12 55
13 35	15 55	Ar...Gretna ...	10 25	16 55
....	16 32	†...Morden.....	....	11 45
....	18 00	... Manitou ...	....	10 22
....	19 04	..Pilot Mound..	....	9 12
....	19 15	..Crystal City..	....	[illegible]
....	20 05	.. Cartwright ..	....	8 7
....	20 24	...Holmfield ...	....	[illegible]
....	20 48	...Killarney ...	....	7 22
....	21 42	AB oissevain D	....	6 12
....	22 30	A Deloraine D	F	5 15

† Stations où l'on peut manger.

RÉFÉRENCES.

A. Tous les jours. B. Tous les jours excepté le mardi. C. Tous les jours excepté le mercredi D. Tous les jours excepté le jeudi. E. Tous les jours excepté le vendredi. F. Les lundis, mercredis et vendredis. G. Les mardis, jeudis et samedis. H. Tous les jours excepté le samedi. K. Tous les jours excepté le lundi.

CHARS-DORTOIRS MAGNIFIQUES ATTACHÉS A TOUS LES TRAINS EN DESTINATION DIRECTE.

Les trains à l'Est de Brandon marcheront d'après le temps moyen du centre.

Entre Brandon et Donald d'après le temps moyen des Montagnes. A l'Ouest de Donald d'après le temps moyen du Pacifique.

GEO. OLDS, Gér. gén. du fret. — LUCIUS TUTTLE, Gér. du fret des pass.
WM. WHITE, Surint. Général. — ROBERT KERR, Agt Gén. des Pass.
jno.18.12.84.

CHEMIN DE FER

NORTHERN PACIFIC ET MANITOBA.

Arrive tous les jours.		Départ tous les jours.
6.15 p.m.	Winnipeg	9.10 a.m.
6.05	Emb. du Portage	9.20
5.48	St. Norbert	9.40
5.07	Ste. Agathe	10.27
4.42	Silver Plains	10.40
4.20	Morris	11.18
4.04	St. Jean-Baptiste	11.25
3.43 a.m.	Catherine	11.57
3.20 De / 3.15 Ar	West-Lynne	Ar. 12.10 p.m. / De. 12.25
3.05 De.	Pembina	Ar. 12.30
....	Winnipeg Junc.	8.55
8.35	Minneapolis	6.35 a.m.
8.00 De.	St. Paul	Ar. 7.05
6.40 p.m.	Helena	4.00 .pm.
3.40	Garrison	6.15
1.05 a.m.	Spokane	9.45 a.m.
8.00	Portland	6.30
7.40	Tacoma " via Cascade	3.50

p.m. 2.30		a.m. 8.00	St. Paul	a.m. 7.30	p.m. 3.00	p.m. 7.30
p.m. 10.30	a.m. 7.00	a.m. 9.30	Chicago	a.m. 9.00	p.m. 3.10	p.m. 8.15
p.m. 6.45	p.m. 10.15	a.m. 6.00	Detroit	p.m. 7.15	p.m. 10.45	a.m. 6.10
	a.m. 9.10	p.m. 9.05	Toronto	a.m. 9.10	.....	p.m. 9.05
	a.m. 7.00	p.m. 7.50	New York	a.m. 7.30	p.m. 8.50	p.m. 8.50
	a.m. 8.30	p.m. 3.00	Boston	a.m. 9.35	p.m. 10.50	p.m. 10 50
	a.m. 9.00	p m. 8.30	Montréal	p.m. 8.15	.....	a.m. 8.15

Chars Dortoirs palais et chars Réfectoires

A CHAQUE CONVOI.

J. M. GRAHAM, Gérant général. — H. SWINFORD, Agent général.

Chemin de Fer

NORTHERN PACIFIC.

Pembina, Grand Forks, Helena, Butte, et tous Les principaux endroits du Montana.

La Voie Transcontinentale Populaire

—ET AVEC—

CHARS REFECTOIRES.

Spokane Falls, Portland, Seattle, Victoria, C.B., tous les endroits dans Puget Sound et l'Alaska. Tous les endroits dans Ontario et Québec.

Convois Express tous les jours

AVEC CHARS DORTOIRS PALAIS

Et chars dortoirs pour les émigrants.

☞La seule voie ferrée se rendant au Parc National de Yellowstone. Pour plus d'informations, s'adresser à

CHAS. S. FEE,
Agent général des passagers et des billets.
jno 15.11.88. SAINT-PAUL, MINN

LE CHEMIN DE FER

Northern Pacific

—ET—

Manitoba.

La seule ligne qui fasse circuler tous les jours des chars

PULLMAN-DORTOIRS

—ET DES—

Chars - Refectoires,

DE WINNIPEG AU SUD.

Billets directs vendus pour tous les points du Canada y compris la

Colombie-Britannique et les Etats-Unis.

RACCORDEMENT RÉGULIER A TOUTES LES GARES UNION.

Les bagages à destination d'endroit du Canada sont consignés directement, faisant ainsi éviter le trouble et les douanes.

On obtient des billets pour la traverse de l'Océan et des cabines pour l'Angleterre et toute l'Europe.

TOUTES LES PRINCIPALES ET MEILLEURES LIGNES DE VAPEURS SONT REPRÉSENTÉES.

DES BILLETS D'EXCURSION A

La Côte du Pacifique,

—BONS POUR—

—SIX MOIS ET RETOUR,—

Sont aussi vendus.

Pour plus amples informations, adressez-vous ou écrivez aux agents de la compagnie.

H. J. BELCH,
Agent des billets de la cité,
285 rue Principale,
Winnipeg.

HERBERT SWINFORD,
Agent général,
457 rue Principale.

J. M. GRAHAM,
Gé rant général

WM. BELL,

288 rue Principale, coin de la rue Graham.

LES MARCHANDISES D'AUTOMNE ARRIVENT.

Etoffes à Robes, Manteaux, Châles, Draps, à Manteaux, Casques et Pardessus en fourrures.

ARTICLES DE TOILETTE POUR HOMMES

—UN ASSORTIMENT COMPLET DE—

Chemises, Vêtements de dessous, Gants, Mitaines, Souliers en peaux de Chevreuil et d'Orignal, Etc.

3m 13 9.88 **Wm. BELL,** *ETABLI EN* 1879.

SANTÉ POUR TOUS ! !

PILULES et ONGUENT HOLLOWAY.

LES PILULES

Purifient le Sang, corrigent tous les Derangements du FOIE, de l'ESTOMAC et des INTESTINS.

Elles fortifient et restituent la Santé à des Constitutions délabrées, elles sont auss inestimables dans toutes les maladies particulières au Sexe Féminin de tout âge. Pour les enfants ainsi que pour les personnes âgées sont invaluables.

L'ONGUENT

Est un remède infaillible pour les Maux des Jambes, ceux des Seins, Blessures Anciennes, Plaies et Ulcères. Il est fameux pour la Goutte et Rhumatisme, Et pour tous les Dérangements de la Poitrine il est de même sans égal.

POUR LES MAUX DE GORGE, LA BRONCHITE, LES RHUMES, LA TOUX.

Gonflements Glanduleux, et toutes les Maladies de la Peau, il est sans rival ; et pour les membres contractés et jointures raidés il agit comme un charme.

Ces Médecines sont préparées seulement à l'Etablissement du Professeur Holloway,

78, NEW OXFORD STREET, auparavant 533, Oxford Street,

Et se vendent à 1s. 1½d., 2s. 9d., 4s. 6d., 11s., 22s, et 33s. le Pot ou la Boite, et on peut les obtenir dans toutes les Pharmacies de l'Univers.

Les acheteurs sont priés de regarder l'étiquette qui se trouve sur chaque Pot et Boite, s'il n'y a pas l'adresse 533 Oxford Street, London. c'est de la falsification.

GRANDE VENTE DE TERRES!

Le soussigné est autorisé par l'honorable COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON, d'offrir en vente plus de

100,000 acres de terrain

Situés à l'est de la Rivière Rouge, à

DES PRIX RELATIVEMENT PEU ÉLEVÉS

ET AUX CONDITIONS

DE PAIEMENT LES PLUS FACILES.

Ces terrains sont composés des sections 8 et 26 de chaque township et de lots de rivière sur la Rivière Rouge, situés dans les paroisses de Saint-Norbert, Sainte-Agathe, Saint-Jean-Baptiste et Saint-Pie, dont suit la liste :—

D'après les arpentages de l'ancienne paroisse de Saint-Agathe :

Lot No.	7—	Superficie	144	acres	Lot No.	276—	Superficie	143	acres
"	9,	"	152	"	"	278,	"	141	"
"	168,	"	68	"	"	280,	"	141	"
"	170,	"	105	"	"	282,	"	140	"
"	184,	"	144	"	"	284,	"	64	"
"	186,	"	144	"	"	286,	"	67	"
"	188,	"	137	"	"	288,	"	77	"
"	190,	"	131	"	"	435,	"	132	"
"	192,	"	128	"	"	437,	"	133	"
"	194,	"	126	"	"	439,	"	135	"
"	196,	"	127	"	"	486,	"	171	"
"	198,	"	128	"	"	506,	"	161	"
"	244,	"	123	"	"	632,	"	164	"
"	274,	"	79	"					

Pour plus amples renseignements s'adresser à

A. A. C. LaRIVIÈRE.

BUREAUX :

Avenue Provencher, pres du pont, Saint-Boniface.

jno. 10.5.88.

LOTERIE NATIONALE de COLONISATION

Sous le patronage de M. le Curé A. LABELLE. Au profit de l'Œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la Province de Québec. Fondée en Juin 1884, sous l'autorité de l'Acte de Québec, 32 Vict., chap. 36.

Classe D.

LE 21ME TIRAGE MENSUEL AURA LIEU LE

Mercredi, 20 Mars 1889, à 2 hrs. P.M.

VALEUR DES LOTS $50,000.

Gros lot : Un Immeuble de $5,000.00.

NOMENCLATURE DES LOTS

1	Immeuble de	$5,000.00	$5,000.00
1	do	2,000.00	2,000.00
1	do	1,000.00	1,000.00
4	Immeubles	500.00	2,000.00
10	do	300.00	3,000.00
30	Ameublements	200.00	6,000.00
60	do	100.00	6,000.00
200	Montres d'or	50.00	10,000.00
1000	Montres d'argent	10.00	10,000.00
1000	Services de toilette	5.00	5,000.00
2307	**lots valant**		**$50,000.00**

$1 00 le Billet.

Il est offert au porteur de tout numéro gagnant de lui payer en espèces le montant de son lot, moins une commission de dix pour cent.
Les noms des gagnants ne sont pas livrés à la publicité à moins d'une autorisation spéciale.

Tirages, le 3me Mercredi de chaque mois.

Le Secrétaire, S. E. LEFEBVRE.

Bureaux : 19, Rue St-Jacques, MONTREAL, Canada.

jno.12.1.88.

IMPRIMERIE

—DU—

JOURNAL "LE MANITOBA"

Nous executons sous le plus court delai

Toutes Commandes pour Impressions

DANS LES DEUX LANGUES

—TELLES QUE :—

CARTES D'AFFAIRES,
CARTES DE VISITES,
CARTES DE SOIRÉES,
PAN-CARTES,
CATALOGUES,
BROCHURES,
CIRCULAIRES,
ENTETES DE COMPTES,
MEMORANDUMS,
LETTRES FUNÉRAIRES,
ENVELOPPES,
PROGRAMMES,
PLACARDS, ETC., ETC.

—AUSSI—

—(o TOUTES ESPECES DE o)—

BLANCS et FORMULES

—A L'USAGE DES—

Corporations Municipales

Toutes commandes envoyées par la malle recevra une attention immédiate en s'adressant à

La Cie Canadienne de Publication

SAINT-BONIFACE,

MANITOBA